



Problème de garde à l'amiable

Par **nageleon**, le **15/04/2010** à **16:25**

Bonjour,

Suite à mon divorce il y a 9 ans, la garde de notre fils a été confiée à mon ex-femme par jugement de justice. Le mode de garde mis en place a été une garde à l'amiable. Il est indiqué sur le jugement qu'en cas de problème, la garde redevient au rythme d'un week end sur deux plus la moitié des vacances scolaires.

Aujourd'hui mon fils a 12 ans.

Mon ex-femme a décidé avec son nouveau compagnon d'annuler la garde à l'amiable il y a 6 mois. J'habitais à l'époque à 10 kms de chez elle. J'ai tenté une médiation familiale, mon ex l'a refusée.

Je viens de me séparer de ma 2ème compagne, après 5 ans de vie commune, avec laquelle je n'ai pas été marié. La cause de notre séparation est la très mauvaise entente entre elle et mon fils. Je me suis rapproché géographiquement de mon fils afin de pouvoir le voir plus souvent.

Mon ex refuse catégoriquement, s'en tient à la convention de divorce alors que mon fils est ok pour me voir.

ex:

mercredi prochain, il a un match de foot, j'ai proposé de l'emmener au match et de le ramener juste après, elle refuse.

Ma question est la suivante:

As-t-elle le droit d'agir comme cela malgré la volonté de mon fils?

Un juge peut-il l'obliger à accepter une médiation familiale?

Merci pour vos réponses, j'espère avoir été clair dans mes propos!!!!!!